



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE MONT-CARMELO

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Mont-Carmel, tenue à la salle du Conseil municipal, ce 5 novembre 2012 à 20 h.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. LE MAIRE	Denis Lévesque
MME LA CONSEILLÈRE :	Kathleen St-Jean
MM LES CONSEILLERS :	Marco Dionne Pierre Saillant Joël Ross Lauréat Jean

ÉTAIT ABSENTE :

MME. LA CONSEILLÈRE :	Kelly Ancil
-----------------------	-------------

MME ODILE SOUCY, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, EST ÉGALEMENT PRÉSENTE.

1. Ouverture de la séance

Le quorum étant respecté, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h et souhaite la bienvenue aux contribuables présents.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Maire fait la lecture des points inscrits à l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2012
4. Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer
5. Dépôt des états financiers trimestriels au 30 septembre 2012
6. Dépôt du rôle de perception et de la liste des comptes à recevoir
7. Dépôt du rapport du maire (4 semaines avant le dépôt du budget)
8. Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal 2013
9. Adhésion annuelle à la Fédération québécoise des municipalités (FQM)
10. Renouvellement du service de consultations « Première ligne » avec Moreau Avocats

11. Procéder à la demande de compensation supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation
12. Réclamation du propriétaire au matricule 5255-73-3953 sur la rue Notre-Dame
13. Réclamation du propriétaire au matricule 5355-15-9663 sur la rue des Cèdres
14. Vente de la pompe portative du Service incendie
15. Autorisation de paiement pour le contrat de vidanges de boues d'étang aéré no 3
16. Autorisation de paiement pour le contrat de pavage rue Notre-Dame et autres réparations
17. Adoption de la proposition d'assurance collective de Desjardins Sécurité Financière
18. Autoriser la signature du contrat pour la concession de la patinoire pour l'hiver 2012-2013
19. Appui à la CDFC dans sa demande d'aide financière au Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD)
20. Adoption de la révision budgétaire 2012 de l'OMH
21. Codification du coordonnateur de la MRC de Rivière-du-Loup sur les appels d'urgence
22. Adoption de la tarification 2013 du lieu d'enfouissement technique de Rivières-des-Vases
23. Délégation à Ville Saint-Pascal dans le cadre du regroupement du service de collecte et de transport des matières résiduelles de faire la demande de subvention des redevances
24. Approbation des travaux de pavé de ponts sur la Route 287
25. Demande d'appui à l'autorisation d'exploitation d'une sablière auprès de la CPTAQ
26. Nomination des membres du C.C.U.
27. Adoption du règlement 239-2012 visant à abroger les règlements 167-2001 et 228-2011 et établissant les tarifs applicables en cas de dépenses occasionnées pour le compte de la municipalité.
28. Adoption du règlement 240-2012 visant à abroger les règlements 210-2008 et 222-2010 et établissant les tarifs des services municipaux
29. Avis de motion visant à abroger le règlement 214-2009 et établir un règlement décrétant la rémunération des élus
30. Avis de motion visant à établir le taux de taxes foncières, des taxes spéciales et de secteur ainsi que de services pour l'année 2013
31. Demande d'appui financier :
 - École secondaire Chanoine-Beaudet
 - Feuillet paroissial de la Fabrique
 - Comité Sentier culturel
 - Noël au cœur du Kamouraska
 - École de musique Destroismaisons
32. Correspondance
 - MADA
33. Autres sujets
34. Période de questions
35. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Saillant

176-2012

et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant le point « Autres sujets » ouvert.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2012

Il est proposé par Monsieur le conseiller Lauréat Jean

177-2012

et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2012 soumis aux membres du Conseil

dans les délais requis (7 jours) pour l'exemption de lecture, soit adopté tel que lu.

Dépenses et engagements de crédits

4. Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer

178-2012

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Dionne

et résolu à l'unanimité que le conseil approuve les dépenses suivantes et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes :

- les dépenses incompressibles et les prélèvements pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2012, totalisant une somme de 67 289.12 \$, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal;

-le paiement des comptes fournisseurs dus au 31 octobre 2012, pour un total de 99 984.16 \$, tel que détaillé à la liste suggérée des paiements annexée au présent procès-verbal.

5. Dépôt des états financiers trimestriels au 30 septembre 2012

Mme Odile Soucy, directrice générale et secrétaire-trésorière fait le dépôt des états financiers trimestriels au 30 septembre 2012.

6. Dépôt du rôle de perception et de la liste des taxes à recevoir.

CONSIDÉRANT les articles 1001 et 1002 du code municipal la secrétaire trésorière doit à chaque année déposée un rôle général de perception et toujours selon les articles 1013 et 1014 du code municipal; la liste des taxes non perçues;

CONSIDÉRANT que la liste de tous les arrérages de taxes antérieures à 2012 a été soumise aux membres du conseil dans les délais requis pour l'exemption de lecture;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Saillant

179-2012

et résolu à l'unanimité que le conseil adopte la liste de tous les arrérages de taxes antérieurs à 2012, supérieurs à 40 \$ et mandate la directrice générale de prendre les mesures nécessaires de recouvrement pour les matricules suivants :

MATRICULE	TOTAL	MATRICULE	TOTAL
5653-03-0888	504.46 \$	5355-65-9448	93.19 \$
5355-38-1925	4980.38 \$	5355-74-3195	216.07 \$
5355-07-5506	527.98 \$	5355-06-3789	985.90 \$
7432-93-1011	1079.33 \$	5355-49-7786	983.67 \$
5852-23-4231	207.98 \$	5355-46-3985	1500.84 \$
6243-95-9010	487.54 \$	5355-19-8338	309.24 \$
6344-92-2040	137.06 \$	5254-17-8080	1401.43 \$

5355-18-3534	264.47 \$	5255-17-8595	110.44 \$
5154-44-8550	52.91	5356-79-6590	135.62 \$
7432-85-6491	162.95 \$	5455-39-9560	40.13 \$
5254-49-8095	543.45 \$	5456-14-3555	1568.69 \$
5355-65-7522	981.47 \$	5656-66-3520	120.44 \$

Totalisant les sommes de 1 459.20 \$ pour 2010 et 16 215.11 \$ pour 2011.

7. Dépôt du rapport du maire.

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 955 du *Code municipal du Québec*, M. le Maire procède à la lecture de son rapport annuel sur la situation financière de la Municipalité.

Ce rapport mentionne :

- les réalisations de l'année 2011
- le résultat des derniers états financiers
- le dernier rapport du vérificateur externe
- la situation financière actuelle par rapport au budget 2012
- l'orientation générale du prochain budget
- les orientations générales du prochain programme triennal d'immobilisations

Le budget 2013 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2013, 2014 et 2015 seront adoptés lors d'une séance extraordinaire prévue pour le 17 décembre 2012. Une copie de ce rapport sera distribuée à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité.

8. Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal 2013

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Saillant

180-2012

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le calendrier 2013 des séances du conseil tel que proposé par la directrice générale.

9. Renouvellement de l'adhésion annuelle à la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) est l'organisme qui représente les municipalités auprès des instances gouvernementales;

CONSIDÉRANT les services offerts par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sont utiles et essentiels;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Joël Ross

181-2012

et résolu à l'unanimité de renouveler l'adhésion annuelle à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2013 pour un montant de 804.31 \$ avant taxes.

10. Renouvellement du service de consultations « Première ligne » avec Moreau Avocats Inc.

CONSIDÉRANT les besoins ponctuels de consultation juridique par la Municipalité sur divers sujets.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Dionne

182-2012

et résolu à l'unanimité que le conseil reconduise l'entente de service intervenue avec la Firme Moreau Avocats Inc. pour un montant forfaitaire annuel de 500 \$ pour la période d'août 2012 à août 2013.

Contrats, subventions, adjudications

11. Procéder à la demande de compensation supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation

ATTENDU que la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU que les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la municipalité de Mont-Carmel, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la route locale 287 à compenser;

ATTENDU que l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année en cours.

NOM DU CHEMIN SOLLICITÉ	LONGUEUR À COMPENSER (km)	RESSOURCES TRANSPORTÉES	NOMBRE DE CAMIONS CHARGÉS PAR ANNÉE
Route 287	32,84 km	Bois	644

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Saillant

183-2012

Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du chemin à double vocation, soit la Route 287, et ce, sur une longueur totale de 32.84 km.

12. Réclamation du propriétaire au matricule 5255-73-3953 sur la rue Notre Dame

CONSIDÉRANT la réception d'une lettre de réclamation en date du 9 mai 2012 d'un montant de 1 800 \$ pour un événement survenu en mars 2012 à la propriété du 11, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT que la réclamation a été soumise à l'assureur de la municipalité soit, la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);

CONSIDÉRANT que la municipalité a fourni au propriétaire une grande quantité de documents, en respect de la loi sur l'accès à l'information;

CONSIDÉRANT que la responsabilité de la municipalité n'est pas en cause, l'assureur ne donne pas suite à la réclamation;

CONSIDÉRANT la réception d'une demande en dédommagement d'un montant de 7 000 \$ de la Cour du Québec, chambre civile, division des petites créances;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Joël Ross

184-2012

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal conteste cette réclamation et que Madame Odile Soucy, directrice générale, prépare les documents nécessaires à la défense et demande l'assignation des témoins.

13. Réclamation du propriétaire au matricule 5355-15-9663 sur la rue des Cèdres

Il est consigné au procès-verbal que le maire, Monsieur Denis Lévesque, se retire des délibérations pour traiter du point suivant considérant son lien de parenté avec les réclamants. Monsieur Pierre Saillant, maire suppléant, a agi d'office durant les discussions avec ceux-ci.

CONSIDÉRANT que la municipalité a vendu un terrain au 30, rue des Cèdres;

CONSIDÉRANT la réception d'une réclamation des propriétaires dudit terrain au montant de 11 038.05 \$ justifié pour les frais d'excavation et le remblai, en supplément de ceux déjà prévus par l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT que la réclamation a été soumise à l'assureur de la Municipalité soit, la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);

CONSIDÉRANT que l'assureur n'assumera pas la défense de la municipalité dans ce dossier étant donné qu'il ne représente pas un sinistre, ni une erreur et omission telle que définie à notre contrat d'assurance;

CONSIDÉRANT que la municipalité fait la publicité de son développement domiciliaire en identifiant que les terrains sont prêts à construire;

CONSIDÉRANT que les terrains de la rue des Cèdres ont effectivement été remblayés par des matériaux non conformes pour permettre de supporter une construction normale;

CONSIDÉRANT que la Municipalité devra investir entre 8 000 \$ et 10 000 \$ par terrain afin de les rendre conforme à la construction;

CONSIDÉRANT qu'en l'absence d'une clause dégageant la Municipalité de toute responsabilité pour tout dommage relativement à l'état du terrain ou au coût pour enlever et/ou remplir ledit terrain

Il est proposé par Monsieur le conseiller Lauréat Jean

185-2012

Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement d'une facture no 506 de Jean-Luc Rivard & fils restant impayé d'un montant de 7 956.72 \$ taxes incluses en reconnaissance des faits.

Contrats, subventions, adjudications

14. Vente de la pompe portative du Service incendie

CONSIDÉRANT l'annonce du Service incendie pour la vente d'une pompe portative dans le bulletin municipal;

CONSIDÉRANT qu'une seule offre nous a été acheminée;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Dionne

186-2012

Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte l'offre, de Monsieur Raymond Lévesque au montant de 10.01 \$ pour la vente d'une pompe portative du service incendie.

15. Approbation des travaux et autorisation de paiement pour le contrat de vidange de boues de l'étang aéré no 3

CONSIDÉRANT l'octroi du contrat de vidange de boues d'étang aéré du bassin no 3 par résolution 159-2012 le 4 septembre 2012 à Campor Environnement inc.;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés selon le devis et le cahier des charges soumis à l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT que le volume vidangé est de 1 444 m² plutôt que l'estimation de 1 260 m²;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Lauréat Jean

187-2012

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal approuve les travaux et autorise le paiement à Campor Environnement inc. d'une somme de 13 054.21 \$ plus taxes pour les travaux de vidange de boues de l'étang aéré no 3.

16. Approbation des travaux et autorisation du paiement pour le contrat de pavage de la rue Notre-Dame et autres réparations

CONSIDÉRANT l'octroie du contrat de pavage de la rue Notre-Dame et diverses réparations dans la municipalité à Pavage et réparation Francoeur le 1^{er} octobre dernier par résolution no 171-2012;

CONSIDÉRANT qu'une partie du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) sera utilisé pour payer le pavage de la rue Notre-Dame pour un montant de 11 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 8 885 \$ a été utilisé pour des réparations à divers endroits dans la municipalité;

CONSIDÉRANT la justification d'une charge supplémentaire de 1 350 \$ pour la réparation d'un grillage non prévu à la soumission initiale;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Joël Ross

188-2012

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal approuve les travaux effectués et autorise le paiement de 21 235 \$ avant taxes à Pavage et réparation Francoeur pour le pavage de la rue Notre-Dame et diverses réparations dans la municipalité.

17. Renouvellement et modification de la police d'assurance collective de Desjardins, Sécurité financière

CONSIDÉRANT la proposition du courtier Ouellet, Lévesque et associés à l'effet de procéder à un changement de couverture et de clauses contractuelles pour le contrat #23195 d'assurance collective de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la proposition no 2 entraîne une baisse de prime de 18,09% en augmentant le montant assurable de l'assurance salaire de courte durée à 75% du salaire à prestation imposable au lieu de 66.67% non imposable;

CONSIDÉRANT que la proposition no 2 inclut également l'assurance maladie complémentaire, régime B qui comprend :

- Franchise de 25 \$ pour l'individuelle ou monoparentale et 50 \$ pour la familiale ou un couple
- Remboursement à 80 % au lieu de 90 % actuellement pour les médicaments
- Maximum de 400 \$ par spécialiste de la santé au lieu de 500 \$ annuellement

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Dionne

189-2012

et résolu à la majorité que le conseil municipal accepte les nouvelles conditions proposées et renouvelle l'assurance collective de Desjardins, Sécurité financière à compter du 1^{er} décembre 2012 pour une durée de 13 mois et autorise Madame Odile Soucy, directrice générale, à signer les documents afférents.

18. Autoriser la signature du contrat de responsabilité de la patinoire pour l'hiver 2012-2013

190-2012

CONSIDÉRANT que Monsieur Frédéric Plourde a signifié son intérêt revenir cette année à titre de responsable de la patinoire municipale;

CONSIDÉRANT l'expérience acquise depuis plusieurs années à cette fonction et de la satisfaction générale de son travail;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Saillant

et résolu à l'unanimité que le conseil procède à l'embauche de Frédéric Plourde pour l'opération de la patinoire pour la saison 2012-2013 au montant de 400 \$ par semaine. Le conseil autorise la directrice générale à signer le contrat.

19. Appui à la CDFC dans sa demande d'aide financière au Fonds de Soutien aux Territoires en Difficulté (FSTD)

CONSIDÉRANT que Mont-Carmel est à l'intérieur des sept (7) municipalités du Parc régional du Haut-Pays de Kamouraska;

CONSIDÉRANT qu'un projet de développement d'activités récréotouristique favorise le dynamisme du territoire;

CONSIDÉRANT que les activités récréatives de plein air sont en forte demande au niveau du Camping du lac de l'Est;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Mont-Carmel est au cœur du développement du haut-pays de par le Camping du Lac de l'Est qui apporte de l'achalandage dans un rayon d'environ 200 km;

CONSIDÉRANT que le projet d'activité aquatique présenté, aide au développement touristique et à faire connaître nos magnifiques paysages et notre patrimoine grâce à l'instauration d'activité différente;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Lauréat Jean

191-2012

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal appui la Corporation de développement de la forêt communale de Mont-Carmel (CDFC) dans sa demande d'aide financière au Fonds de soutien aux territoires en difficulté par son projet d'offrir de nouvelles activités aquatiques au lac de l'Est en faisant l'acquisition de canots, de kayaks et de pédalos.

20. Adoption du budget révisé de l'Office municipal d'habitation (OMH)

CONSIDÉRANT que le budget 2012 de l'Office municipal d'habitation a subi une révision depuis l'adoption du 6 août dernier par résolution du conseil (145-2012);

CONSIDÉRANT le dernier budget adopté était de 54 992 \$

CONSIDÉRANT que le dépôt du budget révisé en date du 26 septembre dernier approuvé par la Société d'habitation du Québec (SHQ) totalise un déficit d'opération de 56 473 \$;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit adopter le budget puisqu'elle paie 10% du déficit;

192-2012

Il est proposé par Madame la conseillère Kathleen St-Jean

et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le budget révisé 2012 du 26 septembre 2012 de l'Office municipal d'habitation pour un montant de 56 473 \$ et pour une participation financière de la municipalité de Mont-Carmel de 5 647 \$.

21. Codification du coordonnateur de la MRC de Rivière-du-Loup sur les appels d'urgence

ATTENDU que le schéma de couverture de risques incendie est entré en vigueur depuis le 30 mars 2012;

ATTENDU que la MRC de Kamouraska a pour mandat en tant qu'autorité régionale en matière de sécurité incendie de faire le suivi du schéma et de ses réalisations;

ATTENDU que la MRC de Kamouraska a mandaté le coordonnateur de la MRC de Rivière-du-Loup pour coordonner et assurer le plan de mise en œuvre de son schéma;

ATTENDU que la présence sur les interventions du coordonnateur en sécurité incendie permettra un meilleur suivi de la mise en place des ententes et des actions requises au schéma;

ATTENDU que le coordonnateur sera appelé à collaborer avec les officiers en place lors d'une intervention impliquant le service de sécurité incendie;

193-2012

Il est proposé par Madame la conseillère Kathleen St-Jean

et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Mont-Carmel autorise le coordonnateur la MRC de Kamouraska à être avisé, par le biais des moyens de communication en place de tous les appels d'urgence impliquant le service de sécurité incendie de la municipalité.

22. Adoption des nouveaux tarifs pour 2013 du lieu d'enfouissement technique de Rivière-aux-Vases

CONSIDÉRANT l'entente sur la disposition des matières résiduelles avec la ville de Rivière-du-Loup;

194-2012

Il est proposé par Monsieur le conseiller Lauréat Jean

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte les changements de tarifs pour la disposition au Lieu

d'enfouissement technique; les tarifs de 2013 étant 61.00 \$ la tonne métrique pour les déchets provenant d'une municipalité ayant le droit d'accès au site, en plus des redevances.

23. Délégation à Ville Saint-Pascal dans le cadre du regroupement du service de collecte et de transport des matières résiduelles de faire la demande de subvention des redevances

CONSIDÉRANT qu'en août 2010, la Ville de Saint-Pascal et les municipalités de Kamouraska, Mont-Carmel, Saint-Bruno, Saint-Denis, Saint-Germain, et Saint-Philippe-de-Néri ont conclu une entente concernant un regroupement de municipalités relativement au lancement d'un appel d'offres portant sur la mise en commun d'un service de collecte et de transport des ordures et des matières recyclables;

CONSIDÉRANT qu'à l'article 5.2 de ladite entente, la Ville de Saint-Pascal est mandatée pour compléter tous les documents requis auprès des autorités gouvernementales afin d'assurer la gestion du contrat ainsi que toute demande auprès des organismes compétents à l'égard des redevances et toute subvention pour l'élimination des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT qu'à l'article 3.5 de ladite entente, il est prévu que les redevances applicables pour l'élimination des matières résiduelles seront réparties selon le critère de répartition audit article ou selon tout autre critère convenu entre les municipalités parties à l'entente;

CONSIDÉRANT que dans une correspondance datée du 25 octobre 2012, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) exige que les municipalités participantes à l'entente adoptent une résolution afin de mieux préciser le rôle de Ville de Saint-Pascal dans la redistribution des redevances aux municipalités;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Joël Ross

195-2012

et résolu à l'unanimité que la municipalité de Mont-Carmel délègue la Ville de Saint-Pascal pour recevoir la subvention versée dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles, et ce à partir de l'année 2012;

et de transmettre copie de cette résolution à la Ville de Saint-Pascal afin qu'elle assure le suivi auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

24. Approbation des travaux et autorisation de paiement pour le

contrat de refaire le pavé de deux (2) ponts sur la Route 287

CONSIDÉRANT l'adjudication du contrat pour refaire le pavé de deux (2) ponts sur la Route 287 par résolution (Rés. :147-2012) le 6 août 2012;

CONSIDÉRANT que les travaux de pavé de ponts sur la Route 287 sont terminés;

CONSIDÉRANT qu'une partie de ces travaux est subventionnée par le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM);

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Saillant

196-2012

11. et résolu à l'unanimité que le conseil municipal approuve les travaux et autorise le paiement au montant de 28 652 \$ taxes en sus à Entreprise Rémi Charest inc pour le contrat de refaire le pavé de deux (2) ponts sur la Route 287.

12. Demande d'appui à l'autorisation d'exploitation d'une sablière auprès de la CPTAQ

CONSIDÉRANT qu'une résolution (230-2011) a déjà été acheminée à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) en décembre 2011;

CONSIDÉRANT que la superficie visée des lots 396-P et 397-P est peu propice à l'exploitation agricole de par sa topographie irrégulière, accidentée et abrupte et à la présence de pierres;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Lauréat Jean

197-2012

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal appui la demande et manifeste son intérêt à Transport en vrac St-Denis 2171-0751 inc. au dossier 401464 soumis à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) et considère qu'il serait favorable pour l'économie locale et régionale d'accorder l'autorisation d'exploiter une sablière sur les parties de lots 396 et 397.

13. Nomination du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

CONSIDÉRANT que les membres du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) ont un mandat de deux (2) ans;

CONSIDÉRANT que selon les règlements du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.), le conseil municipal doit procéder à la nomination du comité;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Saillant

198-2012

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal nomme le Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) composé de 5 personnes

soit, deux (2) membres du conseil : Denis Lévesque et Lauréat Jean ainsi que trois (3) citoyens : Marie-Chantal Savoie, Annette Gagnon et François Lévesque.

Adoption de règlements

14. Adoption du Règlement 239-2012 abrogeant les règlements 167-2001 et 228-2011 établissant les tarifs applicables en cas de dépenses occasionnées pour le compte de la municipalité

CONSIDÉRANT l'augmentation du coût des dépenses;

CONSIDÉRANT que la Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le conseil de la municipalité peut, par règlement, établir un tarif applicable pour le remboursement des dépenses occasionnées pour le compte de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le conseil considère qu'il est dans l'intérêt de l'efficacité administrative que les tarifs soient adoptés par règlement et indexés par résolution;

CONDISÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2012 par Monsieur le conseiller Joël Ross;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Joël Ross

199-2012

et résolu à l'unanimité que le présent règlement numéro 239-2012 soit adopté et qu'il décrète l'abrogation des règlements 167-2001 et 228-2011 ainsi que toutes les résolutions s'y rapportant.

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

Les membres du conseil ayant reçu le projet de règlement dans les délais requis, il y a exemption de lecture.

15. Adoption du Règlement 240-2012 visant à abroger les règlements 210-2008 et 222-2010 établissant les tarifs des services municipaux

CONSIDÉRANT que le conseil désire maintenir l'accessibilité aux installations de la municipalité;

CONDISÉRANT que la municipalité supporte les organismes bénévoles et considère importante la vie associative de Mont-Carmel;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance du 1^{er} octobre 2012 par Monsieur le conseiller Pierre Saillant

EN CONSÉQUENCE,

200-2012

Il est proposé par Madame la conseillère Kathleen St-Jean

et résolu à l'unanimité que le règlement numéro 240-2012 soit adopté et qu'il décrète l'abrogation des règlements 210-2008 et 222-2010 ainsi que toutes les résolutions s'y rapportant.

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

Les membres du conseil ayant reçu le projet de règlement dans les délais requis, il y a exemption de lecture.

Avis de motion

16. Avis de motion visant à établir un règlement sur la rémunération des élus qui abroge le règlement 214-2009

Avis de Motion

Monsieur le conseiller Pierre Saillant donne un Avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, un règlement établissant la rémunération des élus municipaux et abroge le règlement 214-200 soit adopté.

17. Avis de motion visant à établir un règlement sur le taux de taxes foncières, des taxes spéciales et de secteur ainsi que de services pour l'année 2013

Avis de Motion

Madame la conseillère Kathleen St-Jean donne un Avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, un règlement établissant le taux taxes foncières, des taxes spéciales et de secteur ainsi que de services pour l'année 2013 soit adopté.

18. Demande d'appui financier

- École secondaire Chanoine-Beaudet
- Feuillet paroissial de la Fabrique
- Comité du Sentier culturel de Mont-Carmel
- Noël au cœur du Kamouraska
- École de musique Destroismaisons

Il est proposé par Monsieur le conseiller Lauréat Jean

201-2012

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal verse les montants suivants :

- **École secondaire Chanoine-Beaudet :**
50 \$ au comité du Gala des mérites 2012-2013 de l'École secondaire Chanoine-Beaudet de Saint-Pascal afin d'appuyer leur soirée reconnaissance qui souligne les performances académiques, les progrès et l'esprit de coopération et d'humanisme de ses élèves.
- **Feuillet paroissial de la Fabrique :**
125 \$ pour participer au feuillet paroissial de la Fabrique de Mont-Carmel.
- **Comité du Sentier culturel de Mont-Carmel:**
100 \$ afin de fournir un budget de fonctionnement au comité du Sentier culturel.
- **Noël au cœur du Kamouraska**
60 \$ pour l'achat de 2 cartes pour le souper « Au mérite » du

24 novembre 2012 qui dévoilera le gagnant du concours intermunicipal, « Noël au cœur du Kamouraska ».

- **École de musique Destroismaisons**
25 \$ afin d'assurer la continuité du service aux usagés et le rayonnement de la culture dans la région.

19. Correspondance

20. Autres sujets :

21. Période de questions

De 21 h 05 à 21 h 25.

22. Levée de l'assemblée

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par Madame la conseillère Kathleen St-Jean

202-2012

et résolu à l'unanimité que la séance soit close à 21 h 30.

M. Denis Lévesque
Maire

Mme Odile Soucy
Directrice générale
Secrétaire trésorière

Le maire en signant le présent procès-verbal reconnaît avoir signé toutes les résolutions.